

58 - Congrès - Attribution de subventions - Quatrième répartition au titre de l'année 2015

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Dans le cadre d'une quatrième répartition, 2 associations privées organisant un séminaire et un congrès ont sollicité la Ville.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 600 € pour le Réseau de Cancérologie de Franche-Comté - ONCOLIE. Il organisera les 8 et 9 janvier 2016 le 2^{ème} séminaire interrégional Grand Est de cancérologie thoracique à la Chambre du Commerce d'Industrie.

Le Réseau ONCOLIE est une association loi 1901 qui a pour but de veiller à ce que chaque patient franc-comtois atteint de cancer, quel que soit son lieu de vie, puisse bénéficier d'une prise en charge de qualité et des traitements spécifiques et non spécifiques (soins de support) les mieux adaptés.

Les missions du réseau régional sont définies dans la circulaire du 22 février 2005 ainsi que dans la circulaire des réseaux régionaux de cancérologie du 25 septembre 2007, à savoir notamment : la promotion et l'amélioration de la qualité en cancérologie, la promotion d'outils de communication communs au sein de la région, l'aide à la formation continue, le recueil et l'analyse régionale des données relatives à l'activité de soins, l'évaluation des membres et des pratiques au sein du réseau, l'information des professionnels et des patients.

Ce 2^{ème} séminaire se tient pour la première fois à Besançon (la première édition s'est tenue à Beaune en 2011). Tous les professionnels médicaux des 5 régions Grand Est, intervenant dans la prise en charge de cancérologie thoracique seront invités à y participer. De plus, des experts nationaux et européens (Belgique) seront également présents.

Ce séminaire a pour objectifs de créer et/ou d'actualiser les référentiels interrégionaux de bonnes pratiques en cancérologie thoracique et de faire le point scientifique sur des sujets spécifiques. À l'issue, dix référentiels écrits et/ou actualisés seront diffusés sur les sites Internet des cinq Réseaux Régionaux de Cancérologie. Ces référentiels serviront de support à la prise en charge des patients, notamment lors des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) et serviront de trame à une évolution des pratiques.

120 personnes sont attendues à la CCI durant ces deux journées.

- 900 € pour l'association dénommée «Association Assemblée Générale 2016» chargée d'organiser l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF) du 12 au 14 février 2016. 300 étudiants en pharmacie à l'UFR des Sciences Médico-Pharmaceutiques sont attendus.

L'ANEPF fédère l'ensemble des associations étudiantes en pharmacie. Elle a vocation à former les militants associatifs et les amener à débattre de leurs études et de leur métier. Elle représente les 33 000 étudiants en pharmacie auprès des institutions et des ministères. Elle informe les étudiants à travers l'édition de guide et de newsletter. C'est la seule organisation représentative des étudiants en pharmacie de France depuis 1968.

Besançon accueillera l'Assemblée Générale de l'ANEPF après Limoges en septembre 2015 et Rennes en novembre 2015. Au cours du week-end, les étudiants suivront des conférences,

ateliers et tables rondes. Les étudiants qui arriveront le 11 février pourront également participer à un forum des métiers organisé pour les 300 étudiants en pharmacie de Besançon. Les conférences auront pour thématique la pharmacie aussi bien officinale qu'industrielle (installation du jeune pharmacien, contention médicale, pharmacie vétérinaire, constitution d'un CV).

En cas d'accord, la somme totale, soit 1 500 € sera prélevée au chapitre 65.95/6574.0089052 CS 10036.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces deux subventions.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2015.